



UNE MARQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES



QUELS PRODUITS ET SERVICES BÉNÉFICIENT DE LA MARQUE ?

Des produits agricoles, agro-alimentaires et artisanaux issus et transformés sur le territoire, des services touristiques (hébergements, restauration, prestations d'accompagnement, activités de loisirs...) proposés sur le territoire.

www.consommer-parc.fr

NOS VALEURS SONT VOS VALEURS

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9 rue Christiani 75018 Paris — 01 44 90 86 20
sadam@parcs-naturels-regionaux.fr
www.parcs-naturels-regionaux.fr



« Les 51 Parcs naturels régionaux, couvrent 15 % du territoire national et sont riches de 4 millions d'habitants. »



ENGAGÉS ENSEMBLE
POUR LE RESPECT
DE LA NATURE ...



... L'ÉPANOUISSEMENT
DE L'HOMME ...



... ET L'ÉCONOMIE LOCALE

VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL

POURQUOI LES PARCS ONT-ILS CRÉÉ ENSEMBLE UNE MARQUE COMMUNE ?

Engagés ensemble pour la préservation de **l'environnement**, pour **le bien-être** des femmes et des hommes ainsi que pour **l'économie locale**, les Parcs naturels régionaux s'attachent à la **valorisation des ressources naturelles et culturelles** propres à chaque territoire.

C'est dans cette perspective que les Parcs naturels régionaux ont créé ensemble la marque **VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL**, déposée par l'État français à l'INPI et promue localement comme au national.

QU'APPORTE LA MARQUE AUX ENTREPRISES ET AUX CONSOMMATEURS ?

La marque met en avant **des produits et services du territoire** obéissant à des critères spécifiques, auprès de consommateurs de plus en plus sensibles **aux enjeux du développement durable**, correspondant aux **valeurs de la marque**.

Les bénéficiaires (entrepreneur individuel, société, coopérative, SICA, etc. en accord avec les valeurs de la marque) s'affichent comme des **acteurs économiques responsables**, engagés pour le développement de leur territoire.

Ils intègrent un **réseau régional et national** dans une démarche de progrès. Ils partagent des expériences et bénéficient **du conseil et de l'accompagnement technique des équipes des Parcs et de leurs partenaires**.

Les bénéficiaires peuvent apposer la marque sur leurs outils de communication : documentation, site Internet, emballages, point de vente, stands... et profitent d'un **dispositif promotionnel régional et national** pour leurs produits et services, au travers de la marque.

